



# France Voltige

Paris, 2 décembre 2008

à Yves VANDEWALLE  
Assemblée nationale  
126 rue de l'Université  
75355 Paris 07 SP

Monsieur le Député

Votre proposition de loi n°1181 relative à la régulation du trafic de l'aviation légère et du trafic d'hélicoptère et portant sur le transfert de décision au seul représentant de l'Etat pour le contrôle du trafic de l'aviation légère nous a été transmis.

Si la Fédération Française Aéronautique, principale fédération de l'aviation de loisir à moteur, ne manquera sans doute pas de réagir, nous tenons aujourd'hui à exprimer notre profonde désapprobation de pilotes de voltige.

Vous argumentez une croissance du trafic. Toutes les statistiques tendent à démontrer le contraire. Non seulement le nombre d'heures de vol privé a diminué pour des raisons économiques évidentes, mais encore plusieurs terrains d'aviation ont été fermés ou en voie de fermeture par décision unilatérale (Pont Saint Esprit, Grenoble, Aspres, Aubenas, Colmar, Nîmes, ...). Quant à l'assertion que la puissance des moteurs a augmenté, elle relève de la contre-vérité. Cette puissance est restée inchangée depuis plus d'une vingtaine d'années (400 CV maximum pour nos avions monoplaces). Elle est en outre fortement diminuée par l'obligation où nous sommes d'installer des silencieux. Il faut enfin se souvenir qu'en termes de construction d'avions performants de voltige, la France a perdu avec Mudry et Apex, en liquidation, ses uniques représentants. Aucun nouvel appareil n'a vu le jour depuis 10 ans. De plus, la crise aidant, les seuls développements techniques vont dans le sens d'une réduction de la consommation et donc de la puissance.

Vous avez raison de souligner la longue tradition française d'écolage, qui n'existe au demeurant plus en Allemagne, où seuls les plus aisés peuvent voler. En aviation générale, elle est assurée chez nous par des aéro-clubs courageux, gérés comme des associations dont le but est d'ouvrir le rêve d'Icare au plus grand nombre. Pour la voltige, la tâche est encore plus ardue puisque toute une série de conditions réglementaires, techniques et individuelles doivent être réunies pour suivre un entraînement sérieux. Les efforts que nous fournissons, voltigeurs ou non, pour donner pérennité à notre discipline, sont incalculables.

Certains riverains continuent pourtant de se plaindre des nuisances. C'est vrai. Mais personne n'ignore que ces riverains, à l'achat de leur habitation à proximité d'un terrain existant depuis longue date (surface excitant la convoitise des promoteurs), étaient prévenus d'être situés dans une zone d'exposition au bruit. Ce qui présentait pour eux l'avantage d'acquérir leur bien à un moindre coût. Personne n'ignore non plus que le fait de se regrouper pour interdire toute activité aérienne permet du même coup à ces riverains de spéculer sur une plus-value de leur bien. Est-ce là une raison recevable pour couper les ailes de nos pilotes, dignes héritiers du Français Adolphe Pégoud qui inventa la voltige en 1913 ?

A une époque où les succès d'Airbus font la fierté de l'industrie française, vous ne semblez pas craindre d'asphyxier davantage le vivier des vocations aéronautiques, tradition pourtant historique de notre pays.

La DGAC a fait preuve d'une grande sagesse et d'une longue expérience en laissant aux principaux concernés le soin de trouver des compromis et de conclure des accords si des problèmes de voisinage venaient à survenir (via les Commissions Consultatives de l'Environnement et autre Plans d'Exposition au Bruit). Car les spécificités que vous évoquez ne se situent ni au plan national, ni au plan régional, ni au plan départemental mais – et c'est logique – sur un plan très local. Aucun représentant de l'Etat ne pourra les apprécier à leur juste valeur. Tout comme il sera dans l'incapacité de comprendre les impératifs de nos champions, dont le dernier en date est Renaud Ecalte, vice-champion du monde 2007, vice-champion d'Europe 2008.

Dans une société qui connaît une grave crise, sanction d'un esprit purement spéculatif très éloigné de l'économie réelle, dans une nation qui comprend la nécessité d'instaurer plus de démocratie participative, votre proposition va à contre-courant de l'attente de chacun et d'une modernisation de la vie en collectivité. Enfin, en dénonçant dans votre argumentation la « difficulté de parvenir à des accords satisfaisants » et « la problématique du suivi et de l'application » des chartes citoyennes, qui sont pourtant les indices d'un bon fonctionnement de notre démocratie, vous semblez préconiser un retour pur et simple au pouvoir discrétionnaire d'un fonctionnaire isolé.

Nous vous serions donc gré de bien vouloir retirer votre proposition.

Veillez agréer, monsieur le député, l'expression de notre considération.

**Jacques CHAUVIERRE**  
*Président*



Copies :

Ministère des Sports : Mme le ministre Roselyne Bachelot

Chefs de groupe parlementaire : M. Copé, M. Ayrault, M. Sauvadet, M. Sandrier

Députés : M. Bayrou, M. Le Roux

Aéro-Club de France : M. Georges

FFA : M. Roussel

FFPLUM : M. Méreuze

FFMC : M. Thiollier